MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Lettre à l'attention
des acteurs culturels de la région Grand Est

Strasbourg, le 3 avril 2020

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire mondiale du COVID-19 a nécessité des mesures de confinement inédites depuis le 16 mars dernier. Si tous les secteurs de l'économie ont été touchés par ces mesures impérieuses au profit de la santé de tous, il faut noter le fort impact pour les artistes, les techniciens, les artisans des métiers d'art, les autoentrepreneurs, les structures ou encore entreprises culturelles et des patrimoines, à l'économie structurelle plus fragile. La fermeture des lieux de culture a privé la population d'un accès précieux et quotidien aux arts et aux pratiques artistiques.

Vous êtes néanmoins nombreux, individuellement ou en collectif, à proposer des initiatives via Internet pour partager les arts et la culture et maintenir le contact avec vos publics et la population. Ces gestes méritent d'être salués dans un contexte invitant à la solidarité intergénérationnelle. Mais, force est de constater que l'ensemble du champ culturel (spectacle vivant comme patrimoine et industries culturelles) sera fortement perturbé en 2020 du fait des annulations et de la paralysie de toute activité dans ces secteurs.

Dans ce contexte inédit, l'Etat - DRAC Grand Est et la Région Grand Est ont uni leurs efforts pour accompagner tous les acteurs des filières culturelles professionnelles de notre région. Les mesures d'aide mise en place par l'État et la région en faveur des acteurs économiques bénéficient également aux acteurs culturels (prêts en trésorerie, les mesures d'activité partielle, reports de charges sociales et fiscales, fonds national de solidarité au profit des indépendants, fonds « Résistance » Région-Départements-Intercommunalités et Banque des Territoires). Ce sont autant d'outils dont vous devez vous emparer. La plateforme https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement-eco-covid-19-grand-est et les sites internet des ministères de l'économie et des finances (economie.gouv.fr) et du travail (travail.gouv.fr) sont à votre disposition pour répondre à vos questions et préciser les modalités d'accès à ces mesures.

En outre, la DRAC Grand Est et la Région Grand Est ont pris l'engagement de versements accélérés des subventions de l'année et des soldes de subventions de l'année 2019, selon des procédures allégées.

Par ailleurs, six groupes de travail thématiques Etat-Région (Festivals, Spectacle vivant, Arts visuels, Patrimoines et musées, Livre, Cinéma et audiovisuel), avec l'appui de l'Agence culturelle Grand Est, se mettent en place à partir de cette semaine, associant nos services et les représentants des filières culturelles du Grand Est. Ces groupes de travail permettront de faire un point d'étape hebdomadaire, afin d'identifier les problématiques à traiter ou en cours de traitement.

L’Agence Culturelle Grand Est s’est également réorganisée en offrant sur son site un espace reprenant les mesures en faveur du secteur culturel, tout comme vos différents centres de ressources culturels en région ou nationaux se sont mis en ordre de marche pour vous informer.

Nos pensées vont à toutes les équipes culturelles de la région Grand Est et à leurs proches, en espérant que ce virus s’éteigne rapidement, laissant place à une reprise qu’il nous faut tous déjà préparer.

Les services de la DRAC Grand Est et de la Région Grand Est, qui continuent de fonctionner en télétravail, restent à votre écoute. N’hésitez pas à les joindre par courriel.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Christelle CREFF
Directrice régionale
des affaires culturelles

Pascal MANGIN
Président de la commission Culture
de la Région Grand Est